



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Priscilla ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD.

ABSENT excusé : M Jean LABROUSSE qui a donné pouvoir à M. Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude DESRUES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 Mars 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 13 Mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 26 Mars 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration - finances

1°) Approbation compte de gestion 2014

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 124 063,99 €	1 198 856,92 €
Dépenses	3 109 950,97 €	2 176 097,82 €
Résultats de l'exercice	1 014 113,02 €	- 977 240,90 €
Résultat antérieur reporté	2 120 000,00 €	339 563,06 €
Résultat de clôture 2014	3 134 113,02 €	- 637 677,84 €
Résultat consolidé	2 496 435,18 €	

Approuvé à l'unanimité.

2°) Approbation compte administratif 2014

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 124 063,99 €	1 198 856,92 €
Dépenses	3 109 950,97 €	2 176 097,82 €
Résultats de l'exercice	1 014 113,02 €	- 977 240,90 €
Résultat antérieur reporté	2 120 000,00 €	339 563,06 €
Résultat de clôture 2014	3 134 113,02 €	- 637 677,84 €
Résultat consolidé	2 496 435,18 €	

Approuvé à l'unanimité.

3°) Affectation des résultats 2014

Afin d'alimenter le budget d'investissement, il est proposé de :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 1 931 738,51 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 637 677,84 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 1 202 374,51€

Approuvé à l'unanimité.

4°) Budget communal 2014 – Approbation

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2015 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2014.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2015 de la Commune de Praz avec reprise des résultats en équilibre :

- 5 218 550,00 € en section de fonctionnement
- 5 252 000,00 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité.

5°) Approbation de la fiscalité 2015

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal les différents taux d'imposition à savoir :

	Taux d'imposition 2014
Taxe d'Habitation	19,94 %
Taxe Foncière bâti	15,81 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %
Taux de la CFE	27,86%

Après discussion, il est décidé de maintenir les taux à l'identique 2014.

	Taux d'imposition 2014
Taxe d'Habitation	19,94 %
Taxe Foncière bâti	15,81 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %
Taux de la CFE	27,86%

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre urbanisme – foncier

6°) Route de l'aiguille du midi – régularisation foncière

Convention occupation Domaine Public

M Jean-Paul JACCAZ expose que, compte tenu des travaux à régulariser route de l'Aiguille du midi, il y a lieu de procéder à la rédaction de différentes conventions de travaux avec les entreprises et les différents propriétaires avant la régularisation authentique des actes de cessions.

Approuvé à l'unanimité.

7°) Programme de restauration des boisements des berges des cours d'eau

Monsieur Pierre BESSY rappelle le programme 2015 concernant la restauration et l'entretien des berges des cours d'eau.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant pour solliciter les subventions nécessaires pour cette opération et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES AJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence ENCINAS propose de faire procéder à l'enlèvement des troncs existants en bordure de l'Arly au lieudit Les Belles afin de procéder à la fabrication de boîtes à livres qui pourraient être disposées en différents lieux de la commune.

M Pierre BESSY précise que le dragon sera déplacé du bas des pistes et avant sa remise en place aux Belles, il y aura lieu d'effectuer différentes opérations de remise en état avec, si possible, la prise en charge partielle par la garantie constructeur.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 22 h 15.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 28 Mars 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 26 Mars 2015.

Signé : Jean-Claude DESRUES, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général

Le Maire, Yann JACCAZ